

Le résumé en CPGE – exercice d'application

Résumez ce texte (de 810 mots) en 100 mots plus ou moins 10 %.

La meilleure manière peut-être d'entrer directement dans la question qui nous occupe ce soir, c'est de considérer que le libéralisme, dans sa définition la plus synthétique, c'est la révolution des droits de l'homme.

Par « révolution », je n'entends ici ni un événement brusque et bouleversant comme le fut par excellence la Révolution française, ni un processus séculaire et progressif comme cette « révolution démocratique » que Tocqueville contemple et analyse. J'entends plutôt par ce mot la cristallisation de principes nouveaux de l'organisation collective, avec les effets de recomposition que ces principes nouveaux vont avoir sur la vie humaine dans tous ses aspects.

Comment approcher de la manière la plus judicieuses cette cristallisation de principes nouveaux, ce « moment des droits de l'homme » ? Il me semble que l'histoire de la philosophie fournit les repères les plus pertinents : la révolution est vraiment enclenchée quand la notion des droits de l'homme est dégagée, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVII^e siècle. D'où vient la notion, à quoi répond-elle ? Elle répond au problème suivant : quel est le meilleur gouvernement possible pour les peuples chrétiens ? Par « peuples chrétiens », j'entends les peuples ayant reçu la proposition chrétienne d'une nouvelle cité – d'une communauté universelle réelle.

Cette proposition chrétienne induit un problème politique inédit : comment chaque corps politique peut-il se gouverner tout en reconnaissant l'autorité supérieure de la communauté religieuse universelle ? Quelle place faire au pouvoir spirituel à cause duquel les hommes, « voyant double » selon l'expression de Hobbes, ne savent plus à qui obéir ? Vous connaissez le diagnostic sévère de Rousseau : « il a résulté de cette double puissance un perpétuel conflit de juridiction qui a rendu toute bonne politique impossible dans les États chrétiens. »

Il s'agit donc de trouver un nouveau principe de gouvernement qui réunisse les hommes divisés par la séparation des deux pouvoirs temporel et spirituel. On est obligé de reconsidérer jusque dans ses fondements le sens de la vie commune. Jusque-là, vivre humainement voulait dire avoir part à l'association humaine, politique ou religieuse, et donc obéir à la loi qui était la règle de cette association. Ce principe avait valu pour toutes les associations jusque-là : pour les cités grecques comme pour Rome, pour l'Église comme pour le peuple juif, pour les nouveaux royaumes d'Europe, etc. Désormais – tel est le nouveau principe – il ne s'agira plus d'obéir à la loi, mais de faire valoir ses droits. Le sens nouveau de l'ordre politique, c'est de protéger les droits des individus.

Jusque-là le commun détenait la légitimité principielle. Désormais l'ordre légitime part de l'individu et revient vers l'individu. Lisons la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 89, art. 2 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

« Conserver les droits naturels » : l'expression, qui résume parfaitement le nouveau principe, est cependant un peu trompeuse par sa connotation « conservatrice ». Il s'agit fort peu de conserver ! « Conserver les droits naturels », c'est déclencher le plus grand mouvement des choses humaines que l'on ait jamais vu.

Les droits naturels viennent au jour dans ce que les philosophes appellent l'état de nature ou la condition naturelle de l'humanité, lorsque les hommes, vivant sans loi, sont des individus libres et égaux. Les philosophes se font des idées différentes de cet individu, de ses passions, de ses motifs.

Pour Hobbes, il est mû par un désir de pouvoir qui ne cesse qu'à sa mort. Pour Locke, il fuit l'*uneasiness*, l'inconfort ou l'inquiétude d'une vie assaillie par les besoins. En tout cas, le mouvement qui emporte les hommes – les individus – n'a pas de fin ni de terme : il est incessant. Ainsi l'individu vient au monde comme quantité de mouvement. « Conserver ses droits » veut dire : ne pas entraver son mouvement ou écarter les obstacles qui l'entravent. La révolution des droits de l'homme, ou le libéralisme, libère le mouvement des choses humaines : libre circulation des hommes, des marchandises, des idées, des capitaux, des affects, etc. le libéralisme, c'est le parti du mouvement.

La révolution libérale aura donc deux sortes d'ennemis ou du moins d'adversaires. D'un côté, ceux qui veulent freiner le mouvement (les conservateurs) ou même revenir en arrière (les réactionnaires – le mot de « réaction » appartient d'abord au langage de la physique). De l'autre, ceux qui veulent accélérer le mouvement, « libérer les forces productives » entravées par les rapports de production capitalistes. Si le communisme veut supprimer le capitalisme, c'est pour le dépasser, pour accélérer son mouvement. Quant à la gauche non révolutionnaire, elle veut du moins accélérer la « mobilité sociale ».

**Pierre Manent, « Grandeur et misère du libéralisme »
(conférence prononcée le 2 mars 2009 à l'Institut français de Prague)**